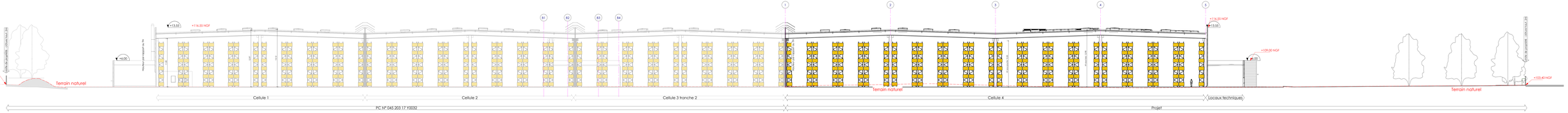

B Coupe transversale

Ech : 1 : 200

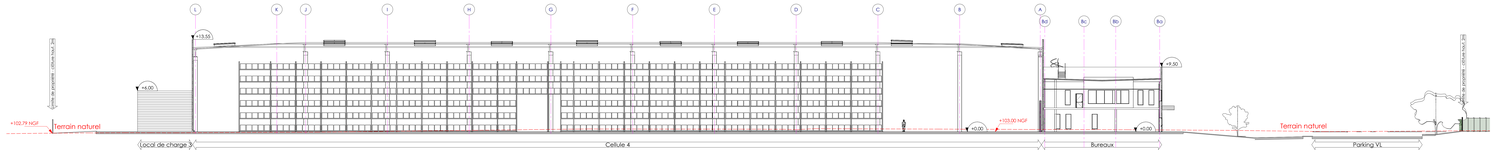

A Coupe longitudinale bureaux - entrepôt

Ech : 1 : 200

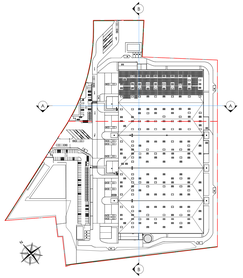

3 PLAN DE REPERAGE DES COUPES

Ech : 1 : 2000

Propriété intellectuelle :
Le dossier de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « , (sauf sur Sont) sécurisé, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous y.y.y Compris à des difficultés d'ordre intellectuel et moral ainsi que des difficultés d'ordre patrimonial. »
L'article L825-2 du Code du Patrimoine dispose que « Le nom de l'architecte ou du groupe architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont mentionnés sur ce bâtiment. »

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier des demandes d'autorisation d'urbanisme.
Les documents joints et cotés en date Bâtiment dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir, ...) ne sont ainsi ou sont cotés réglementaires et ne saurait engager la responsabilité de l'architecte sur l'utilisation qui en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents joints et cotés en date Bâtiment dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont ainsi ou sont cotés et ne saurait engager ou la mise en cause et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne saurait en aucun cas se substituer à l'exécution pour vaut du marché d'exécution et à l'appréciation du bureau de contrôle à la charge de l'entreprise et ne saurait engager la responsabilité de l'architecte.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les documents joints et cotés en date Bâtiment ou modifications qu'il contiendrait sans aucun exécution. Les coupages et équipements dans le respect des normes en vigueur.

MEUNG-SUR-LOIRE
Construction d'une plate-forme logistique
Extension
Rème Avenue - Parc Synergie Val de Loire 45130 MEUNG-SUR-LOIRE

DEMANDEUR :
ARGAN
ARGAN FONCIERE
21 RUE BERTHOT
92000 NANTERRE CEDEX
T 01 41 97 24 00

ARCHITECTE :
A26 GL
A.26-GL
145 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T 09 70 73 83 83

BUREAU ECPE :
VERITAS Rhône-Alpes Auvergne
La Charpine du Julin
69510 SOLAIZE CEDEX
T 04 72 29 72 75

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES COUPES

ECHELLE :	DATE :	FORMAT :	
1/200	20/04/2020	A1+5	PC3

1708 . A26 . ARC . PC . PLN . TN . A